

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 11 juin 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absentes : Mme Marie-Claude Lamarche
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse
au Cabinet du Maire
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

CE-2014-762-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-763-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-764-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 4 JUIN 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 4 juin 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2014-765-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes du 12 mai 2014.
-

CE-2014-766-DEC RÉGLEMENTATION / PRODUCTION DE MARIJUANA À DES FINS MÉDICALES

ATTENDU QUE le *Règlement sur la marijuana à des fins médicales* découlant de la Loi fédérale réglementant certaines drogues et autres substances est entré en vigueur le 1^{er} avril 2014;

ATTENDU QU'en vertu de ce règlement, la production et la distribution de marijuana à des fins médicales seront assurées par des entreprises commerciales privées autorisées par Santé Canada;

ATTENDU QUE les producteurs autorisés par Santé Canada ont l'obligation de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements provinciaux, territoriaux et municipaux applicables;

ATTENDU QUE les municipalités ne peuvent empêcher ce nouvel usage sur l'ensemble de leur territoire puisqu'il s'agit d'une législation fédérale;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la marijuana à des fins médicales* donne l'opportunité aux municipalités de modifier leurs règlements de zonage afin de mieux encadrer ce nouvel usage;

ATTENDU QUE la Direction du greffe et affaires juridiques a déjà reçu une première demande d'un producteur ayant obtenu sa licence auprès de Santé Canada;

ATTENDU QUE les membres de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes recommandent de modifier le règlement de zonage afin d'encadrer la production de marijuana à des fins médicales en limitant ce nouvel usage à une ou deux zones sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE les modifications de zonage ne font pas partie des mandats dévolus à la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2014-05-12/01 de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes concernant la possibilité de modifier le règlement de zonage afin de permettre la production de marijuana à des fins médicales ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, de mandater la commission de la gestion et de l'entretien du territoire afin d'examiner la possibilité de modifier le règlement de zonage pour encadrer la production de marijuana à des fins médicales sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

CE-2014-767-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT / 513, MONTÉE MASSON

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2011-972-DEC concernant l'intérêt de la Ville de Terrebonne d'acquérir auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne l'immeuble sis au 513, montée Masson, lot 2 438 927,

ATTENDU QUE la résolution du conseil municipal numéro 247-05-2013 adoptant le règlement numéro 541 décrétant l'acquisition, l'amélioration et le réaménagement de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 438 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, avec bâtisse dessus y érigée portant le numéro 513, montée Masson (Caisse populaire Desjardins);

ATTENDU QUE la résolution du conseil municipal numéro 411-08-2013 acceptant la soumission de la firme Bergeron Bouthillier architectes pour les services professionnels (équipe pluridisciplinaire) pour la préparation de plans, devis et surveillance de travaux de réaménagement au 513, montée Masson;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que le comité exécutif autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour les « **travaux pour le réaménagement du 513, montée Masson** » (référence : règlement d'emprunt 541).

CE-2014-768-DEC UN CAFÉ UNE CHANSON / TERRASSE DU BAR LE STUDIO / 18 JUIN 2014

ATTENDU la demande de Mme Josée Goulet, fondatrice et directrice artistique de l'organisme « Un café une chanson » pour tenir une soirée Rétrospective-

Festive de l'année qui se tiendra sur la terrasse du bar Le Studio, voisin du restaurant La Brûlerie, le mercredi 18 juin 2014 ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance de la demande ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif autorise la tenue d'une soirée Rétrospective-Festive de l'année, le mercredi 18 juin 2014 entre 18h et 22h, sur la terrasse du bar Le Studio, sur la rue Saint-Pierre à Terrebonne, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur la terrasse du bar Le Studio pour la tenue de cet événement.

2) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de l'aménagement du territoire et à la Direction de la police.

**CE-2014-769-DEC DEMANDE À LA MRC LES MOULINS / RÈGLEMENT
1001-208**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC Les Moulins tenue le 21 janvier 2014, l'organisme a procédé à l'étude du règlement de zonage numéro 1001-208 de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE lors de cette réunion, la MRC a fait connaître sa position eu égard au règlement de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander la révision de cette position pour les motifs suivants :

- la Ville a déployé dans le secteur Est une série de geste de planification notamment en matière d'établissement d'un parc faunique du Ruisseau de Feu, d'un quartier résidentiel axé sur une densification et une mixité de typologie liée à l'implantation d'une gare à Charlemagne;
- la Ville a adopté un cadre de développement avec les prémisses des nouvelles pratiques en matière de gestion du territoire applicable à une proximité de la gare de Charlemagne dont un réseau de transport actif intégré;
- la Ville a adopté divers outils d'urbanisme dont un PPU, un zonage axé sur une mixité des usages et une densification du cadre urbain, un PIIA pour le secteur résidentiel et commercial visant l'encadrement de ces cibles dont le transport actif;
- plus de 80% des infrastructures sont réalisées dans le secteur est de l'autoroute 40;
- la Ville a approuvé le cadre d'aménagement du secteur commercial via un PIIA. Ce plan prévoit justement une place centrale assurant des services de proximité et un transport actif. Ce réseau de transport actif est en partie réalisé et sera finalisé en 2014;
- globalement, la mise en œuvre du cadre urbain dans le secteur Est est réalisé à plus de 80 %;
- la Ville continuera dans sa planification détaillée, déjà en cours de réalisation, dans le cadre du règlement de concordance 97-33R en tenant compte du lieu déjà construit à plus de 80% pour le secteur à l'est de

l'autoroute 40 et d'un projet de gare de Charlemagne qui ne se réalisera pas dans la Phase I au niveau du train de l'Est;

- le transport collectif en collaboration avec le CIT les Moulins est déployé et planifié;
- considérant que l'autoroute 40 scinde le pôle multifonctionnel en deux (2) parties distinctes et qu'il est possible de planifier ceux-ci distinctement tout en s'assurant un lien actif et une complémentarité des fonctions urbaines;

Il est unanimement résolu qu'une demande soit faite à la MRC Les Moulins pour qu'elle révise sa décision prise à l'égard du projet de règlement 1001-208 compte tenu de sa compatibilité d'usage au schéma d'aménagement, à la concordance des intentions de planification détaillée recherchée au schéma en matière de transport actif, de mixité d'usage, de gestion des eaux et d'aménagement du couvert arboricole. La Ville de Terrebonne a des engagements et des conventions de réalisation avec les intervenants du milieu pour la totalité du secteur Est (Domaine du Parc).

CE-2014-770-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / DÉNEIGEMENT / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 915 728,08\$ préparée le 5 juin 2014 ;
- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 346 108\$ préparée le 3 juin 2014.

CE-2014-771-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 173 929,59\$ préparée le 4 juin 2014.

CE-2014-772-DEC FERMETURE DE PROJETS FINANCÉS PAR L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ET LES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS

ATTENDU QU'à la fermeture de l'exercice financier 2013, plusieurs projets financés par l'excédent de fonctionnement et par les excédents de fonctionnement affectés ont été fermés ;

ATTENDU QUE l'excédent de financement doit être retourné à sa source de financement d'origine ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le comité exécutif autorise que les excédents de financement soient retournés au fonds d'origine, à savoir :

NO RÉSOLUTION	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT D'ORIGINE	POSTE G/L	MONTANT AUTORISÉ	MONTANT RÉALISÉ	EXCÉDENT DE FINANCEMENT
338-06-2012 (CE-2012-802-REC)	Aménagement d'un sentier multifonctionnel, secteur de la rue Marc-Aurèle-Fortin et une partie nord de	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	22-750-05-071	123 914,88\$	115 232,34\$	8 682,54\$
		EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ- FONDS DE L'ARBRE	22-750-05-071	106 283,69\$	98 836,54\$	7 447,15\$

	Gérard-Leduc N.I.2012 (E du T 47) PORTION TRAVAUX					
CE-2013-1002-DEC	Travaux de pavage sur la rue Hansen au sud de la rue d'Angora	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ INFRASTRUCTURES	22-320-05-079	25 342,07\$	23 429,46\$	1 912,61\$
CE-2013-1091-DEC	Acquisition du lot 3 148 962 pour fins de conservation dans le corridor de biodiversité du projet Urbanova	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ ENVIRONNEMENT	03-100-00-198	8 798,00\$	8 000,00\$	798,00\$
CE-2012-562-DEC	Subvention pour le programme de plantation d'arbres du CSSSL	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ- FONDS DE L'ARBRE	02-130-00-911	80 000,00\$	71 886,97\$	8 113,03\$
CE-2012-1614-DEC	Réaménagement paysager d'un terre-plein sur le boul. Carmel	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ- FONDS DE L'ARBRE	02-750-00-626	14 923,61\$	14 838,60\$	85,01\$
125-03-2013	Fourniture d'arbres pour la distribution aux citoyens	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ- FONDS DE L'ARBRE	02-750-00-628	108 249,93\$	107 142,95\$	1 106,98\$
CE-2013-674-DEC	Plantation forestière - buttes le long de la route 335	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ- FONDS DE L'ARBRE	02-750-00-628	9 499,37\$	9 445,26\$	54,11\$
CE-2013-928-DEC	Traitement préventif de soixante-quatre (64) frênes sur le territoire de la ville	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ- FONDS DE L'ARBRE	02-751-00-521	19 795,50\$	14 058,85\$	5 736,65\$
CE-2013-971-DEC	Subvention à GPAT pour plantation d'arbres en bordure du chemin d'accès au chalet au Parc de La Rivière	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ- FONDS DE L'ARBRE	02-130-00-911	12 216,00\$	11 586,72\$	629,28\$
CE-2013-972-DEC	Plantation d'arbres le long de la TransTerrebonne - secteur La Plaine	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ- FONDS DE L'ARBRE	02-751-00-521	14 186,78\$	12 768,10\$	1 418,68\$
CE-2013-1175-DEC	Fourniture et plantation d'arbres dans le secteur du Parc du Ruisseau de Feu	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ- FONDS DE L'ARBRE	02-751-00-521	18 258,60\$	14 409,47\$	3 849,13\$
CE-2012-370-DEC	Services professionnels d'un chargé de projet afin de réaliser la Politique visant la famille, les enfants, les aînés et les personnes handicapés (SA12-6017)	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	02-710-00-411	52 608,18\$	52 082,10\$	526,08\$
CE-2013-643-DEC	Acquisition du lot 3 110 688 situé sur la rue Émile	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	03-100-00-198	19 795,51\$	19 795,50\$	0,01\$
#519-11-2012	Rénovation des casernes 2 et 4	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	22-220-05-077	104 000,00\$	102 142,97\$	1 857,03\$
452-08-2013	Réserves pour projets non récurrents au 31-12-2013	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	-	1 170 962,80\$	977 201,96\$	193 760,84\$
CE-2013-493-DEC	Travaux d'entretien et d'enlèvement d'un mur à la caserne no. 4	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ RÉNOVATIONS ÉDIFICES	02-225-00-522	14 544,19\$	11 255,94\$	3 288,25\$
CE-2013-630-DEC	Travaux de peinture du garage et des portes à la caserne no. 2	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ RÉNOVATIONS ÉDIFICES	02-225-00-522	12 647,13\$	12 097,25\$	549,88\$
					TOTAL	239 815,26\$

Que le tableau du sommaire se lise comme suit :

TABLEAU SOMMAIRE	
EXCÉDENTS DE FINANCEMENT DES PROJETS FERMÉS RETOURNÉS À :	
L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ	204 826,50\$
L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ ENVIRONNEMENT	798,00\$
L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ FONDS DE L'ARBRE	28 440,02\$
L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ	1 912,61\$

INFRASTRUCTURES	
L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ RÉNOVATIONS ÉDIFICES	3 838,13\$
TOTAL	239 815,26\$

CE-2014-773-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / FORMULAIRES DE RENONCIATION

ATTENDU QU'en février 2014, la Ville de Terrebonne a fait l'objet d'une vérification de Revenu Québec sur le traitement des taxes de vente (TPS & TVQ) et couvrait les années 2010 à 2014 ;

ATTENDU QU'en avril dernier, le vérificateur a déposé un projet de cotisation concernant l'application des taxes de vente aux activités de la fourrière municipale et aux ententes sur l'assainissement des eaux entre les villes ;

ATTENDU QUE le projet de cotisation a été soumis aux fiscalistes Consultaxe pour validation ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-595-DEC autorisant la trésorière ou l'assistante-trésorière à signer les formulaires de renonciation numéro MRQ-25.1 et FP-145 ;

ATTENDU QU'un argumentaire fut transmis à Revenu Québec pour les deux (2) dossiers visés par le projet de cotisation ;

ATTENDU QUE Revenu Québec procède actuellement à l'étude de l'argumentaire transmis par la Ville et prévoit que le traitement pourra durer quelques mois ;

ATTENDU la demande de Revenu Québec afin de compléter les formulaires de renonciation aux délais de prescription pour les mois de juin, juillet et août 2010 qui deviendront prescrits pendant la période de négociation

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le comité exécutif autorise la trésorière ou l'assistante-trésorière à signer les formulaires de renonciation numéros MRQ-25.1 et FP-145 concernant la prescription des mois de juin, juillet et août 2010.

CE-2014-774-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONTREMAÎTRE / SERVICE DES PARCS ET ESPACES VERTS / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU le volume de travail et les remplacements de vacances des contremaîtres au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'embaucher M. Vugar Mevlan à titre de contremaître au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, à compter du 16 juin 2014 au 12 septembre 2014.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Mevlan.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2014-775-DEC EMBAUCHE / CONTREMAÎTRE / DEUX POSTES /
SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'ouverture de deux (2) postes de contremaître au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Yves Dupras et de Martin Bonnet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer :

- M. Yves Dupras à titre de contremaître au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 12 juin 2014, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Dupras soit fixé à l'échelon 1 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.
- M. Martin Bonnet à titre de contremaître au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 7 juillet 2014, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Bonnet soit fixé à l'échelon 5 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2014-776-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS (ID) /
DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Isabelle Diotte au poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 15 juin 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2014-777-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS (JB) /
DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Josée Bélanger au poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 15 juin 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2014-778-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE DE DIRECTION /
DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire de direction à la Direction des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, de nommer Mme Chantal Riopel au poste de secrétaire de direction à la Direction des technologies de l'information à compter du 16 juin 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2014-779-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de produits chimiques pour un contrat d'un (1) an ou de trois (3) ans (SA14-9028) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 avril 2014 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 6 mai 2014, à savoir :

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES	Bord. A Chlore gazeux (t.t.c.)	Bord. B Polymère CS40 (t.t.c.)	Bord. C Hypochlorite de sodium (t.t.c.)	Bord. D Sulfate ferrique (t.t.c.)	Bord. E Soudes caustiques (t.t.c.)
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTÉE	--	5 382,26\$ <i>Non conforme</i>	--	--	---
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	--	5 523,11\$ <i>Non conforme</i>	2 874,18\$	--	3 259,54\$
AQUASAN LTÉE	--	5 593,53\$	--	--	3 000,85\$
LES PRODUITS CHIMIQUES ERPAC INC.	--	5 603,60\$	--	--	---
BRENNTAG CANADA INC.	9 116,14\$	--	--	--	---
CLEARTECH INDUSTRIES INC.	11 395,17\$	--	--	--	--
KEMIRA WATER SOLUTIONS INC.	--	--	--	17 798,13\$	--

ATTENDU QUE les soumissions suivantes se sont avérées les plus basses conformes selon le rapport daté du 23 mai 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Bordereau "A" :	Chlore gazeux Brenntag Canada inc.	9 116,14\$ (t.t.c.)
Bordereau "B" :	Polymère CS40 Aquasan ltée	5 593,53\$ (t.t.c.)
Bordereau "C" :	Hypochlorite de sodium Produits chimiques CCC ltée	2 874,18\$ (t.t.c.)
Bordereau "D" :	Sulfate ferrique Kemira Water Solutions inc.	17 798,13\$ (t.t.c.)
Bordereau "E" :	Soudes caustiques Aquasan ltée	3 000,85\$ (t.t.c.)

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 juin 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter les soumissions des compagnies mentionnées ci-dessous pour la fourniture de produits chimiques, et ce, pour un contrat d'un (1) an :

	<u>Montant (taxes en sus)</u>
Bordereau "A" : Chlore gazeux Brenntag Canada inc.	7 928,80\$
Bordereau "B" : Polymère CS40 Aquasan ltée	4 865,00\$
Bordereau "C" : Hypochlorite de sodium Produits chimiques CCC ltée	2 499,84\$
Bordereau "D" : Sulfate ferrique Kemira Water Solutions inc.	15 480,00\$
Bordereau "E" : Soudes caustiques Aquasan ltée	2 610,00\$

À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits numéro 2014-0256, 2014-0257, 2014-258, 2014-0259 et 2014-0260 émis par la trésorière sont joints à la présente.

CE-2014-780-DEC SOUMISSION / TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU 754, RUE SAINT-PIERRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réfection de la toiture au 754, rue Saint-Pierre (SA14-9029) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 23 avril 2014 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 mai 2014 à 11 h 01, à savoir :

Couverture de Lasalle inc.	30 928,28\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Bellemare Couvertures ltée	34 486,75\$ t.t.c.
Couverture Lachenaie	36 792,00\$ t.t.c.
9165-1364 Québec inc. (Les Toitures Techni-Toit)	40 103,28\$ t.t.c.
Toitures Trois-Étoiles inc.	51 623,78\$ t.t.c.
Toitures Léon inc.	57 485,20\$ t.t.c.
Les Couvertures St-Léonard inc.	66 915,45\$ t.t.c. corrigé
Les Constructions A.S. Filiatreault inc.	68 927,50\$ t.t.c.
J. Raymond couvreur et Fils inc.	78 905,04\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Bellemare Couvertures ltée s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 21 mai 2014 par M. Michel Levac de la firme Barrette & Associés ;

ATTENDU également le rapport daté du 22 mai 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 juin 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Bellemare Couvertures ltée n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 juin 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **BELLEMARE**

COUVERTURES LTÉE, datée du 20 mai 2014, pour des travaux réfection de la toiture au 754, rue Saint-Pierre, le tout pour un montant de 29 995\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté (réserve) rénovation édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0276 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-781-DEC SOUMISSION / FOURNITURE ET PLANTATION DE
124 ARBRES EN MOTTES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture et la plantation de 124 arbres en mottes (SA14-9037) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 mai 2014 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 juin 2014 à 11 h 01, à savoir :

Les Terrassements Multi-Paysages inc.	58 360,89\$ t.t.c.
Pépinière Mascouche enr.	59 942,22\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	72 535,43\$ t.t.c.
Construction Vert Dure inc.	82 523,31\$ t.t.c.
Paysagiste Promovert inc.	83 868,51\$ t.t.c.
Les Entreprises Berthier inc.	85 545,99\$ t.t.c.
Construction Axika inc.	107 553,36\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Les Terrassements Multi-Paysages inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 4 juin 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 juin 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Terrassements Multi-Paysages inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 juin 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.**, datée du 3 juin 2014, pour la fourniture et la plantation de 124 arbres en mottes, le tout pour un montant de 50 759,64\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté (surplus réservé) fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0281 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0282 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 52 644\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats) soit accepté.

**CE-2014-782-DEC AVIS D'ENTRAVE / FERMETURE COMPLÈTE /
CHEMIN SAINT-CHARLES / ENTRE LA RUE
THÉRÈSE ET LA MONTÉE DUMAIS / 16 JUIN 2014**

ATTENDU QU'un nouveau terrain non-desservi, soit le numéro civique 2696, chemin Saint-Charles, nécessite un nouveau branchement à l'égout et à l'aqueduc ;

ATTENDU QUE la localisation du nouveau branchement à l'égout et à l'aqueduc ainsi que la largeur du chemin Saint-Charles ne permet pas le dégagement requis afin de travailler de manière sécuritaire ;

ATTENDU QUE la fermeture du chemin Saint-Charles entre les rues Thérèse et la montée Dumais est requise pour la réalisation de ce raccordement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la fermeture du chemin Saint-Charles entre la rue Thérèse et la montée Dumais pour permettre le raccordement aux services publics du 2696, chemin Saint-Charles.

Que la circulation soit déviée par le nord sur la rue Thérèse et la montée Dumais du 16 au 19 juin 2014 selon le plan de signalisation joint à la présente résolution pour en faire intégrante.

CE-2014-783-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / DÉBLAIEMENT, FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS, DISPOSITION DE LA NEIGE ET CHARGEMENT / ZONE II / CONTRAT DE TROIS (3) ANS OU CINQ (5) ANS

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le déblaiement, fourniture et épandage d'abrasifs, disposition de la neige et chargement – zone II – pour un contrat de trois (3) ans ou cinq (5) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***Le déblaiement, fourniture et épandage d'abrasifs, disposition de la neige et chargement – zone II – pour un contrat de trois (3) ans ou cinq (5) ans*** ».

CE-2014-784-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / DÉBLAIEMENT, FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS, DISPOSITION DE LA NEIGE ET CHARGEMENT / ZONE III / CONTRAT DE TROIS (3) ANS OU CINQ (5) ANS

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le déblaiement, fourniture et épandage d'abrasifs, disposition de la neige et chargement – zone III – pour un contrat de trois (3) ans ou cinq (5) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***Le déblaiement, fourniture et épandage d'abrasifs, disposition de la neige et chargement – zone III – pour un contrat de trois (3) ans ou cinq (5) ans*** ».

CE-2014-785-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / DÉBLAIEMENT, FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS, DISPOSITION DE LA NEIGE ET CHARGEMENT / ZONE VI / CONTRAT DE TROIS (3) ANS OU CINQ (5) ANS

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le déblaiement, fourniture et épandage d'abrasifs, disposition de la neige et chargement – zone VI – pour un contrat de trois (3) ans ou cinq (5) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***Le déblaiement, fourniture et épandage d'abrasifs, disposition de la neige et chargement – zone VI – pour un contrat de trois (3) ans ou cinq (5) ans*** ».

**CE-2014-786-DEC APPROPRIATION D'UN MONTANT / RÉSERVE
ENVIRONNEMENT / DÉPISTAGE DE L'AGRILE DU
FRÊNE**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire désire débiter le programme de dépistage de l'agrile du frêne ;

ATTENDU QUE le service des parcs et espaces verts procédera à l'installation de dix-huit (18) pièges équipés de kairomones répartis stratégiquement sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'un technicien en arboriculture et foresterie urbaine sélectionnera aléatoirement deux cents (200) frênes à écorcer afin de dépister de façon plus précise l'agrile du frêne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise l'activité de dépistage de l'agrile du frêne, et ce, tel que déjà prévu au Plan d'action des politiques environnementales, pour un montant de 12 560\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté (surplus réservé) environnement. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0181 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0182 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 13 027\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-002 (affectation – excédent de fonctionnement affecté environnement) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats) soit accepté.

**CE-2014-787-REC PROJET DE RÈGLEMENT 581 / REMBOURSEMENT /
INFRASTRUCTURES / ALTA VISTA / URBANOVA**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-1151-DEC mandatant la Direction de l'administration et finances afin de préparer un règlement d'emprunt pour le remboursement au promoteur de quote-part relative à des travaux d'infrastructures pour les portions de terrains destinés à devenir des parcs et espaces verts;

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures sont réalisés par le promoteur pour le développement du projet Alta Vista dans le cadre du projet de développement Urbanova;

ATTENDU QUE des travaux d'enfouissement des utilités publiques du projet de développement sont requis;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne avait fait une entente avec le Promoteur, afin d'assumer une portion des coûts des travaux d'enfouissement des utilités publiques de sorte que la différence entre le coût d'installation des réseaux en arrière lots (aérien) et le coût de l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques en avant lot soit remboursé par la Ville. Un montant forfaitaire de 2 000 000\$ pour l'ensemble du projet de développement Alta Vista a été prévu et séparé proportionnellement entre la phase 1-A (R-560) et 1-B (R-581) du projet Alta Vista;

ATTENDU QUE la répartition entre la Ville et le Promoteur pour les travaux d'infrastructures a été calculée et présentée dans le document «Estimation finale et répartition des coûts » du projet de règlement d'emprunt numéro 581 qui a été préparé par Raphaël Beauséjour, ingénieur à la Direction du génie et projets spéciaux de la Ville de Terrebonne, daté du 6 mai 2014.

ATTENDU QUE la Ville remboursera au promoteur du projet une quote-part pour ces travaux d'infrastructures et d'enfouissement des utilités publiques pour un montant n'excédant pas 710 455\$ (582 340\$ + 22%) incluant les frais incidents auxdits travaux ;

ATTENDU QUE le modèle financier (mode de taxation) proposé au dit règlement concernant les travaux d'infrastructures ne correspond pas au cadre financier du Plan Directeur de Développement Durable de Côte Terrebonne (PDDDCCT) puisque les travaux d'enfouissement des utilités publiques du projet de développement n'étaient pas prévus et non comptabilisés;

ATTENDU QUE le modèle financier proposé au dit règlement concernant des remboursements de quote-part au promoteur ne correspond pas au cadre financier du Plan Directeur de Développement durable de Côte Terrebonne (PDDDCCT) puisque non prévus et non comptabilisés;

ATTENDU QUE la répartition des coûts de travaux ainsi que les modes de taxation ont été analysés suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC et le document Analyse des modes de taxation acceptés le 24 octobre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1291-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (581) décrétant un emprunt au montant de 798 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt-cinq (25) ans pour le remboursement au Promoteur de la quote-part relative à des travaux d'infrastructures pour les portions de terrains destinés à devenir des parcs et espaces verts et d'enfouissement des utilités publiques sur la rue Marie-Guérin Lajoie à l'est de la rue Marcel-De La Sablonnière dans le projet de développement Alta Vista phase 1-B.

**CE-2014-788-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
PROLONGATION DE LA TRANSTERREBONNE /
SECTEUR EST**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de prolongation de la TransTerrebonne, secteur est, axe du chemin Saint-Charles (SA14-7020) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 mai 2014 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 mai 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Beaudoin Hurens	12,09	118 849,66\$ t.t.c.
Efel Experts-conseils	11,74	125 322,75\$ t.t.c.
Cima+	11,71	120 723,75\$ t.t.c.
Les Services Exp inc.	8,45	176 946,53\$ t.t.c.
Equiluqs inc.	5,97	236 848,50\$ t.t.c.
Les Consultants S.M. inc.	--	--
CDGU inc.	--	--
BPR-Triax	--	--
Roche	--	--

ATTENDU QUE les firmes Les Consultants S.M. inc., CDGU inc., BPR-Triax et Roche ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 l.c.v.);

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 250 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 juin 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Beaudoin Hurens;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **BEAUDOIN HURENS** pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de prolongation de la TransTerrebonne, secteur est, axe du chemin Saint-Charles, pour un montant de 103 370\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 582. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0277 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2014-789-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / SIGNALISATION
POUR LES ENTRÉES DE LA VILLE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-556-DEC, adoptée le 30 avril 2014, acceptant la soumission de la société Enseignes Dominion pour la fourniture, la fabrication et l'installation des structures de signalisation pour les entrées de la Ville pour un montant de 78 178,45\$ (t.t.c) (SA14-7005) ;

ATTENDU QUE pour réaliser le projet, étant donné l'espace restreint, il y a lieu d'arpenter le site numéro 3 afin de localiser adéquatement la structure sur le terrain ;

ATTENDU également qu'un nouveau site situé sur le chemin du Coteau s'est ajouté avec une nouvelle structure, et ce, afin de cacher la structure existante qui mentionne l'ancienne Ville de Lachenaie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve les frais supplémentaires pour le projet de signalisation pour les entrées de la Ville et autorise la trésorière à payer à la société Enseignes Dominion un montant de 2 300\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux pour les équipements. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0273 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-790-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX / RUES DU CANARD-NOIR ET DU DORÉ-
JAUNE**

ATTENDU QUE les travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier sur les rues du Canard-Noir et du Doré-Jaune sont nécessaires et prévus aux règlements numéro 562 et 590 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les**

travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier sur les rues du Canard-Noir et du Doré-Jaune ».

CE-2014-791-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS PLURIDISCIPLINAIRES / CONFECTION DES PLANS DIRECTEURS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU SECTEUR EST

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pluridisciplinaires pour l'élaboration d'un plan directeur de développement industriel du secteur est de la Ville de Terrebonne (SA14-1004) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 30 avril 2014 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 mai 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
BC2 Groupe Conseil inc.	7,90	189 133,88\$ t.t.c.
Groupe IBI/DAA	3,72	392 988,00\$ t.t.c.
Blouin Tardif Architecture	--	--
Consultants SM inc.	--	--

ATTENDU QUE les firmes Blouin Tardif Architecture et Consultants SM inc. ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 l.c.v.);

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 324 229,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 juin 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BC2 Groupe Conseil inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **BC2 GROUPE CONSEIL INC.** pour les services professionnels pluridisciplinaires pour l'élaboration d'un plan directeur de développement industriel du secteur est de la Ville de Terrebonne, pour un montant de 164 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 507. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0285 émis par la trésorière est joint à la présente.

Qu'un comité de travail soit créé et composé de :

- M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;
- M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;
- M. Michel Larue, directeur de l'aménagement du territoire ;
- M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint ;

- M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale ;
- M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique ;

CE-2014-792-DEC PLAN DE REQUALIFICATION DURABLE DU PARC INDUSTRIEL LÉVEILLÉ

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2011-737-DEC autorisant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme ainsi qu'un plan directeur de développement durable pour le secteur du parc Léveillé incluant le site de l'ancienne usine Moody jusqu'à la piste de course Léveillé inclusivement ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 366-07-2012 acceptant la soumission de la firme Groupe Conseil BC²FP inc. pour les services professionnels – plan de requalification durable du parc industriel Léveillé;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, la Ville de Terrebonne vit une transformation démographique importante. Soucieuse d'offrir un cadre de vie distinctif et de qualité à ses citoyens, la Ville a pris l'initiative d'analyser la possibilité de réinvestir dans un secteur stratégique de son territoire : le Parc industriel Léveillé. Dans l'optique de poursuivre son virage environnemental et d'approche globale du développement durable, la Ville souhaite créer, sur ce territoire, un cadre de vie urbain novateur et exemplaire. L'un des objectifs poursuivis par le plan de requalification vise à révéler le potentiel de développement offert par le site. Le défi consiste donc à rénover un secteur industriel déstructuré qui a marqué l'histoire de la région (site de la manufacture Moody), et à l'intégrer au sein d'une trame résidentielle. Ce rapport met en lumière les potentialités du site et facilite la résolution des contraintes que représente la reconversion d'un espace à vocation industrielle en un espace à dominance résidentiel ;

ATTENDU QUE le rapport démontre qu'il est avantageux pour la ville de procéder à la requalification durable de cet espace industriel en un secteur à dominance résidentiel. L'enjeu principal consiste à résoudre les problèmes de circulation apportés par un réseau routier saturé et l'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement du quartier périphérique. Notre solution consiste à procéder à la rénovation du secteur en deux phases. Une première phase qui a peu d'impact sur les infrastructures municipales actuelles, tant sur le réseau routier que pour l'aqueduc et l'égout. Ensuite, une seconde phase qui nécessite des investissements en matière de transport, mais qui améliore la gestion des eaux pluviales. À terme, ce quartier à échelle humaine permettra de valoriser et préserver le patrimoine de l'ancienne usine Moody et de relocaliser les industries existantes dans des espaces mieux adaptés à leurs besoins. Ce nouveau quartier permettra d'assurer un lien fonctionnel avec le Vieux-Terrebonne, de même qu'avec le quartier limitrophe situé de l'autre côté de la voie ferrée ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le rapport soumis par la firme Groupe Conseil BC²FP inc. daté du 20 janvier 2014 (projet 1561230) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au développement de la phase 1 et de mandater le comité de coordination de développement municipal (CCDM) à débiter le processus de développement pour les différents projets concernés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service du développement économique, d'accepter le dépôt du rapport soumis par la firme Groupe Conseil BC²FP inc. daté du 20 janvier 2014 (projet 1561230).

Que la Direction de l'aménagement du territoire soit et est mandatée afin de procéder à la création d'un plan particulier d'urbanisme.

Que le comité de coordination de développement municipal (CCDM) soit et est mandaté pour débiter le processus de développement pour le développement de la phase 1.

**CE-2014-793-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES
POUR UN TERRAIN DE SOCCER-FOOTBALL À
SURFACE SYNTHÉTIQUE AU PARC ARC-EN-CIEL**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'infrastructure pour un terrain de soccer/football à surface synthétique au parc Arc-en-Ciel (SA14-6029) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 30 avril 2014 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 mai 2014 à 11 h 07, à savoir :

Lavallée et Frères (1959) ltée	1 465 459,62\$ t.t.c.
NMP Golf Construction	1 491 856,76\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Lanco Aménagement inc.	1 536 496,59\$ t.t.c.
Entreprises V.G. inc.	1 707 033,82\$ t.t.c.
9032-2454 Québec inc. (TechniParc)	1 794 069,90\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Terrassements Multi-Paysages	1 813 597,29\$ t.t.c.
Aménagement Sud-Ouest	1 826 326,14\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Construction C-Terra inc.	1 830 720,48\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Lavallée et Frères (1959) ltée s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 21 mai 2014 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens ;

ATTENDU également le rapport daté du 23 mai 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 870 692,12\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 juin 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Lavallée et Frères (1959) ltée n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 18 avril 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **LAVALLÉE ET FRÈRES (1959) LTÉE**, datée du 20 mai 2014, pour des travaux d'infrastructure pour un terrain de soccer/football à surface synthétique au parc Arc-en-Ciel, le tout pour un montant de 1 274 589,80\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 593 et 604. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0253 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-794-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONSTRUCTION DU PARC MARCEL-DE LA
SABLONNIÈRE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 92-02-2014 mandatant la firme BC2 Groupe Conseil inc. pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du parc Marcel-De La Sablonnière ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction du parc Marcel-De La Sablonnière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux de construction du parc Marcel-De La Sablonnière** ».

**CE-2014-795-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONSTRUCTION DU CHALET / PARC MARCEL-DE
LA SABLONNIÈRE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-244-DEC mandatant la firme Bellemarre et Gilbert Architectes inc. pour les services professionnels en architecture (équipe multidisciplinaire) pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un chalet au parc Marcel-De La Sablonnière ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction du chalet du parc Marcel-De La Sablonnière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux de construction du chalet du parc Marcel-De La Sablonnière** ».

**CE-2014-796-DEC CLASSEMENT DU CIRCUIT DE SCULPTURES
EXTÉRIEURES DE L'ÎLE-DES-MOULINS / « OBJET
PATRIMONIAL » AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET
DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le ministre de la Culture et des Communications a le pouvoir de classer « tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public », et ce, par la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002, article 29) ;

ATTENDU QU'il est possible de proposer au ministre le classement d'un document ou d'un objet patrimonial ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une demande de classement pour le circuit des dix (10) sculptures extérieures de l'Île-des-Moulins ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne sera éligible à une aide de soutien financier pour la restauration desdites sculptures si le projet est accepté par le ministre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif mandate ladite direction à déposer la demande de classement pour le circuit des dix (10) sculptures extérieures de l'Île-des-Moulins à la Direction de Lanaudière du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du classement d'un document ou d'objet patrimonial.

Que la liste des œuvres se compose comme suit :

	ARTISTE	TITRE	DIMENSION	MATÉRIAUX
1	Catherine Widery	Point de départ (1992)		Métal
2	Pierre Leblanc	5 tables (1984)		Bois et acier
3	André Geoffroy	Dualité (1978)	8'6" X 11' X 6'6"	Acier corten
4	Robert Nepveu	Impulsions (1978)	7'6" X 9'9" X 9'6"	Béton
5	Jacques Huet	Nous trois (1978)	18' X 8' X 8'	Acier corten

6	Denis Poirier	Sans titre (1978)	23' X 25' X 14'	Acier et aluminium
7	Robert Saucier	Sous tension (1978)	6' X 18' X 14'	Béton et câbles (les câbles n'y sont plus)
8	Germain Bergeron	La Dame Blanche (1985)		Méthane et fibre de verre
9	Richard Klode	Positif-Négatif (1978)	10'6" X 16' X 12'	Acier
10	Gilles Payette	Sans titre (1978)	9' X 8' X 8'	Béton

**CE-2014-797-DEC RANDONNÉE VÉLO / FONDATION BON MATIN
JEANINE COSSETTE / 11 JUIN 2014**

ATTENDU la demande de La Fondation Bon matin Jeanine Cossette pour tenir une randonnée en vélo dans le cadre d'une journée reconnaissance jeune, le mercredi 11 juin 2014, de 8h30 à 14h30;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser La Fondation Bon matin Jeanine Cossette à tenir une randonnée en vélo dans le cadre d'une journée reconnaissance jeune le 11 juin 2014 dont le départ se fera de l'école du Geai bleu située au 7101, rue Rodrigue et se terminera par une fête au centre de soccer intérieur situé au 2475, boulevard des Entreprises, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.

2) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2014-798-DEC DUATHLON ÉCOLE JEAN-DE LA FONTAINE /
TRIATHLON RIVE-NORD / 18 JUIN 2014**

ATTENDU la demande de l'organisme Triathlon Rive-Nord pour organiser pour l'école Jean-De La Fontaine une course à pied ainsi qu'un duathlon (vélo et course à pied) pour les élèves de la maternelle à la 6e année, le mercredi 18 juin 2014, entre 8h et 12h (l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'organisme Triathlon Rive-Nord à tenir, pour l'école Jean-De La Fontaine, une course à pied ainsi qu'un duathlon (vélo et course), d'une distance variant de ,5 à 2,75 km le 18 juin prochain, selon le trajet suivant :

Rues de l'Église, des Jaseurs, des Carouges, des Becs-Scie et des Orioles ;

Que la Direction de la police fournisse les effectifs nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

**CE-2014-799-DEC RALLYE VÉLO / FADOQ – RÉGION LANAUDIÈRE / 2
SEPTEMBRE 2014**

ATTENDU la demande de l'organisme FADOQ Lanaudière pour tenir une randonnée des aînés à vélo, organisée en collaboration avec Tourisme des Moulins, le mardi 2 septembre 2014 de 9h à 12h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le l'organisme FADOQ Lanaudière, en collaboration avec Tourisme des Moulins, à tenir un rallye vélo le 2 septembre, selon le trajet suivant :

Allée :

Départ de l'Île-des-Moulins, rues Thomas-Lapointe, W.-Joubert, pont Mathieu, côte de Terrebonne, boulevard des Seigneurs, rue Vaillant, boulevards de Hauteville, des Seigneurs, rue de Chimay, place de Tournai, rue de Plaisance, boulevard des Seigneurs, rues d'Angora, de la Portneuf, des Escoumins, chemin du Coteau et direction vers la Ville de Mascouche ;

Retour :

Rang Charles-Aubert, chemin Saint-Charles, rues Saint-Louis, Chartrand, Saint-Pierre et retour à l'Île-des-Moulins ;

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur l'Île-des-Moulins pour la tenue de cet événement.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'accueil et d'arrivée de la randonnée.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2014-800-REC AUTORISATION / SIGNATURE / CONTRAT /
LOCATION DE GLACE / LES COMPLEXES SPORTIFS
TERREBONNE / AUTOMNE 2014 - HIVER 2015**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil la signature des contrats pour la location d'heures de glace 2014-2015 avec Les Complexes sportifs Terrebonne inc. au montant de 1 151 238,50\$ (taxes en sus) pour l'automne 2014 et de 851 394\$ (taxes en sus) pour l'hiver 2015. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0230 émis par la trésorière est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

CE-2014-801-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

